



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 30 AOUT 2017

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
B. P. N° 99

LE PREFET  
DES ALPES-MARITIMES,

06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

et

ADMINISTRATION GENERALE  
ET RESSOURCES HUMAINES  
SUIVI DE LA MASSE SALARIALE  
REGIME INDEMNITAIRE

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES,

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
MAGALI GUARY / SARAH MARTIN

**ARRETE SDIS N° 175913**

*Portant nomination dans les fonctions de chef de centre*

*VU* le code général des collectivités territoriales,

*VU* le code de justice administrative,

*VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

*VU* la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

*VU* la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

*VU* la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

*VU* le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

*VU* le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,

*VU* l'arrêté SDIS n°16-7444 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant reclassement dans le cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels de monsieur Philippe CAPELLERO, au grade de lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 01/01/2017,

*VU* la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°16-48 en date du 23 juin 2016, portant sur le projet de modification de l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

*VU* la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n°16-81, en date du 25 novembre 2016, portant sur l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et sur la modification du règlement opérationnel,

*VU* les arrêtés en date du 14 octobre 2016 et 20 décembre 2016, de monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, portant modification du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter des 21 octobre 2016 et 27 décembre 2016,

*VU* l'avis de vacance d'emplois déclaré,

175913  
N° de l'arrêté  
N° de l'arrêté  
N° de l'arrêté  
N° de l'arrêté  
N° de l'arrêté

VU l'avis de mobilité interne N° 17-10,

VU la candidature de l'intéressé,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

## ARRETENT

### ARTICLE PREMIER :

Monsieur **CAPELLERO PHILIPPE** (matricule : 3777), né le 26/05/1962 à NICE (06), lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels, est nommé **dans les fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de BIOT du groupement territorial Ouest** du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du **1er septembre 2017**.

### ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de  
secours des Alpes-Maritimes

  
**Eric CIOTTI**  
Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes  
Président du conseil d'administration  
du service d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
D1011-G 3328



Georges-François LECLERC